

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2883

15 novembre 2013

SOMMAIRE

AEB HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	138338	Gemini Invest S.A.	138348
Agorà Finance S.A.	138342	Gemini Invest S.A.	138348
Air Conseil S.A.	138342	Geocontrol S.A.	138343
Arkham International S.A.	138341	GE Real Estate Central European Investors S.à r.l.	138378
Atlas Investment Company 6 S.à r.l.	138341	Glenn Arrow II Properties S.à r.l.	138343
CCP Holdings I - End S.à r.l.	138382	Glenn Arrow Portman S.à r.l.	138343
Centimani Management Systems S.à r.l.	138381	Global Air Repair Holdings S.à r.l.	138351
Charon Investment S.à r.l.	138382	Global Air Repair Holdings S.à r.l.	138375
Chestnut Investments S.A.	138382	Global Telecom Acquisitions S.à r.l.	138344
Chez Nous Lux S.à r.l.	138382	GMS Bricks S.à r.l.	138381
Cover-All Holdings, S.à r.l.	138381	Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l. ..	138376
Eurocenter Investment S.A.	138383	Goodrich Mexicali S.à r.l.	138376
Financial Isis Company S.A. SPF	138376	GPE VII FIS S.C.A.	138352
Financière Tesalia S.A.	138348	Gracewell Properties (Adderbury) S.à r.l.	138349
Fin-Contrôle S.A.	138376	Gracewell Properties (Newbury) S.à r.l.	138352
Fine Vitamins S.A. SPF	138348	GrandGas S.à r.l.	138375
Florea Invest S.A.	138344	Greenlark Property S.à r.l.	138376
Foncière d'Investissements Méditerranée Sàrl	138375	Greenlark Property S.à r.l.	138377
Fonds Viager Life	138345	Grevillia Immobilier S.à r.l.	138380
FP-GVBB S.à r.l.	138344	Haymarket Financial Luxembourg 1	138341
Frai'Mer Lux Sàrl	138344	HCA Luxembourg Equities	138342
Gallina Invest S.à r.l.	138378	HCA Luxembourg Investments S.à r.l. ..	138342
Gamay Investments S.à r.l.	138349	Hedi Capital S.A.	138379
GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	138377	Hess Collection S.A.	138378
GasCity S.à r.l.	138349	H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l.	138381
Gemini Invest S.A.	138380	HHB Immo S.A.	138379
Gemini Invest S.A.	138379	Hoste International S.A.	138378
Gemini Invest S.A.	138379	ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company	138377
Gemini Invest S.A.	138352	Illnovation S.A.	138380
Gemini Invest S.A.	138352	Property Estate Development S.A.	138338

AEB HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.760.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013, le mandat des administrateurs actuels KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent, et, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 03.10.13.

Pour: AEB HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013140315/20.

(130171658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Property Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.559.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORTRUST GLOBAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 152.196,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Frédéric LECLERCQ.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie pré-mentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée PROPERTY ESTATE DEVELOPMENT S.A..

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions, ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un des délégués du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

FORTRUST GLOBAL, prénommée,	100 actions
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée constitutive

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1) et celui du commissaire à UN (1).
2. Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Nora BRAHIMI, employée privée, née le 20 mai 1973 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société KSANTEX S. à r. l. (RCS Luxembourg B 152.619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

5. Le siège social est fixé au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Leclercq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2013. LAC/2013/44189. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140056/142.

(130170340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

—
Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique de la Société datées du 4 octobre 2013

L'Associé Unique a accepté la démission de Filippo Cardini de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

L'Associé Unique a décidé de nommer Adam McLain dont l'adresse professionnelle se situe Kinnaird House, 1 Pall Mall East, Londres SW1Y 5AU, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société à compter du 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de cette démission et de cette nomination, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Carmen Ionescu, gérante;
- John Molloy, gérant;
- Jennifer Glassman, gérante;
- Michel Warmerdam, gérant; et
- Adam McLain, gérant.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'Associé Unique a été transféré et se situe désormais 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYMARKET FINANCIAL LUXEMBOURG 1

Un Mandataire

Référence de publication: 2013140602/25.

(130171803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Atlas Investment Company 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013141734/10.

(130173228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ARKHAM INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 20 septembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Serge Tabery, Didier Schönberger et Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013141765/19.

(130173658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

—
EXTRAIT

En date du 19 juillet 2013, le Conseil d'administration a coopté à la fonction d'administrateur la société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41 Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Il est également à noter que Monsieur Riccardo MORALDI administrateur de la société est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013141747/16.

(130173157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Air Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.603.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013141748/10.

(130173903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

HCA Luxembourg Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.992.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013

HCA Luxembourg Equities S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013142085/14.

(130173138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.901.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.
HCA Luxembourg Investments S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant

Référence de publication: 2013142086/14.

(130173130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

—
A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société résident désormais professionnellement aux adresses suivantes:

- Monsieur Franck Ruimy au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni; et
- Monsieur Jacques Isaac Ruimy au 123, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the managers of the Company, now reside professionally at the following addresses:

- Mr Franck Ruimy at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom; and
- Mr Jacques Isaac Ruimy at 123, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144139/18.

(130176013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Glenn Arrow II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.675.

—
Extrait des résolutions des actionnaires

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société prise en date du 5 août 2013 que le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B-65.477 en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the shareholders of the Company dated 5 August 2013 that the mandate of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-65.477, as external auditor ("réviseur d'entreprise agréé") of the Company has been renewed until the general meeting approving the annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144138/22.

(130176182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Geocontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.343.

—
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 14 octobre 2013 que:

- Madame Raymonde Le Flohic démissionne de son poste -d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (GD Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144137/14.

(130175909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Global Telecom Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 152.828.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mars 2013

1. Monsieur Fabio CECCARELLI a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Riccardo MARSILI, né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur David DOBBIE, né le 25 février 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle à Town House Villa, G20, Mena Garden City 6th October, Caire, Egypte, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Global Telecom Acquisitions S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013144142/18.

(130176177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144131/10.

(130176175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Frai'Mer Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.992.

—
Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. Luxembourg B-85.775), dont le siège social se situe au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société FRAI'MER LUX SARL (R.C.S. Luxembourg B-88.992) sise 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2013144132/12.

(130176506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.369.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013144127/14.

(130175940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Fonds Viager Life, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.078.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of September

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held a second extraordinary general meeting of the shareholders of "FONDS VIAGER LIFE" S.A., SICAV-SIF (the "Company"), a Luxembourg company under the form of a "société anonyme", qualifying as a specialised investment fund under the law of February 13th, 2007 relating to specialised investment funds ("SIF"), with registered office in L-8308 Mamer-Capellen, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 158 078, incorporated by deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 121 dated on January 21st, 2011.

The meeting is presided by Mrs Nathalie LETT, professionally residing in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Susana GONCALVES MARTINS, professionally residing in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. The Chairman appoints as scrutineer Mrs Hélène SCHORR-MEOCCI, professionally residing in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

I. That the Shareholders have been duly convened to the meeting by convening notices which have been published, specifically in:

- The Mémorial C nr. 1980 dated August 16th, 2013
- The Mémorial C nr. 2175 dated September 06th, 2013
- The Letzebuerger Journal nr. 190 dated August 16th, 2013
- The Letzebuerger Journal nr. 208 dated September 06th, 2013
- The Letzebuerger Land nr. 33 dated August 16th, 2013
- The Letzebuerger Land nr. 36 dated September 06th, 2013

which have been proved to the instrumenting notary.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1) Transfer of the registered office of the Company from 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen to 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) Subsequent amendment of the first and the second paragraphs of the Article 2 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-city by taking the appropriate resolution. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors."

3) Miscellaneous.

III. A first meeting of the Shareholders, was duly convened with the same Agenda on August 12th, 2013. The required quorum has not been reached and the meeting was not duly constituted and could thus not validly deliberate on the submitted agenda. According to the articles 67 and 67-1 of the law concerning commercial companies, the present meeting is authorised to deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

IV. It appears from the attendance list of the Meeting that 1,58% of the Company's share capital is present or represented at the Meeting.

V. It appears that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda without prior notice.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

The Meeting then takes the following resolution unanimously.

Sole resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen-Mamer to 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, with effect on April 01st, 2013.

Further to this decision, the first and the second paragraphs of the Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company will now be read as follow:

" **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-city by taking the appropriate resolution. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors."

No further items being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 900 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

In case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre,

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie la seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FONDS VIAGER LIFE» S.A., SICAV-SIF, (la "Société"), une société de droit luxembourgeois en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement spécialisée sous la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'investissement spécialisés («FIS»), avec siège social à L-8308 Mamer-Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 158 078, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 21 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie LETT, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES MARTINS, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La Présidente désigne comme scrutatrice Madame Hélène SCHORR-MEOCCI, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires ont été dûment convoqués à la présente assemblée par avis de convocation qui ont été publiés dans les journaux suivants:

- le Mémorial C n° 1980 du 16 août 2013
- le Mémorial C n° 2175 du 06 septembre 2013
- le Lëtzebuenger Journal n° 190 du 16 août 2013
- le Lëtzebuenger Journal n° 208 du 06 septembre 2013
- le Lëtzebuenger Land n° 33 du 16 août 2013
- le Lëtzebuenger Land n° 36 du 06 septembre 2013

ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2. Modification subséquente du premier et du deuxième paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société qui se liront dorénavant comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») est autorisé à transférer le siège social de la Société sur tout le territoire de la Commune de Luxembourg-ville par une résolution à cet effet. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'administration des filiales, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Divers.

III. Une première assemblée générale des actionnaires avait été dûment convoquée pour le 12 août 2013 ayant le même ordre du jour. Le quorum légal requis n'ayant pas été atteint, l'assemblée n'était pas dûment constituée et ne pouvait donc pas délibérer sur les points à l'ordre du jour. Conformément aux articles 67 et 67-1 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer, quelle que soit la portion du capital représentée.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence de l'Assemblée que 1,58 % du capital social votant de la Société est présent ou dûment représentée à la présente Assemblée.

V. Que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sans avis préalable.

La liste de présence, signée par tous actionnaires présents et représentés, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Après approbation de l'exposé de la Présidente et après vérification qu'elle est régulièrement constituée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen-Mamer au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2013.

Suite à cette modification, le premier et le deuxième paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société se liront dorénavant comme suite.

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») est autorisé à transférer le siège social de la Société sur tout le territoire de la Commune de Luxembourg-ville par une résolution à cet effet. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'administration des filiales, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de la modification de ses statuts sont estimés à environ 900€.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Lett, S. Goncalves Martins, H. Schorr, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2013 - EAC/2013/12355 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013144130/150.

(130176153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Financière Tesalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 155.538.

EXTRAIT

Conformément à l'article 2 des statuts, l'unique administrateur de la société FINANCIERE TESALIA S.A. a pris, en date du 15 octobre 2013, la décision de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144122/12.

(130176384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Fine Vitamins S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.265.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2013, la démission de Mr Yves BIEWER de son poste d'Administrateur de catégorie B a été acceptée.

En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur François MEUNIER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Son mandat s'achèvera lors de l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 15.10.2013.

Pour: FINE VITAMINS S.A. SPF

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144124/18.

(130176083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013144158/11.

(130175659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013144159/11.

(130175660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gracewell Properties (Adderbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.165.

Il est porté à la connaissance de tiers que Patron Cervin S.à r.l., associé unique de la Société, a changé de dénomination sociale en date du 3 septembre 2013 et s'appelle depuis lors Gracewell Properties Holding II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013144145/14.

(130176373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

GasCity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.384.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 11 octobre 2013 que la société VACON PROPERTIES S.A., associé unique de la Société, a cédé ses parts sociales détenues dans la Société, comme suit:

(i) 5.000 parts sociales à B2B GOODS LTD, une société chypriote, ayant son siège social au Nikosia, office M002, Promytheos Street 14, 1065 Chypre et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE313155.

(ii) 5.000 parts sociales à DRAMITOS INVESTMENTS LTD, une société chypriote, ayant son siège social au Omirou, 20, Agios Nikolaos, P.C.3095, Limassol, Chypre et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Chypre sous le numéro HE290681.

(iii) 2.500 parts sociales à DAYSONE HOLDINGS LIMITED, une société chypriote, ayant son siège social au 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building 3rd Floor, P.C. 1010 Nicosia, (Chypre), et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE288685.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144136/23.

(130175657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gamay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.409.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Ardennes Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164130 and whose registered office is at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 September 2013.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "Gamay Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 164409 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg has been incorporated according to a deed of Me Camille MINES, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 October 2011, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3107, dated 17 December 2011. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company;

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-), represented by thirty thousand (30.000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully subscribed by the Sole Shareholder of the Company;

3. That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in the present general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

4. That the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that due to the close down of the liquidation all the liabilities towards the Sole Shareholder of the Company have been fully and irrevocably renounced by itself today and that the liabilities toward thirds parties have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

5. That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder according to their booking value;

6. That the closing financial statement of the Company for the period from 1st January 2013 through 26 September 2013 is approved;

7. That the dissolution of the Company is done and finalised;

8. That full discharge is granted to the Company's managers and auditor for their respective duties;

9. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office at 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, where they will be kept in custody during a period of five years; and

10. That each manager of the Company, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the Luxembourg Register of Commerce and Companies and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Ardennes Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164130 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (l'"Actionnaire Unique"),

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 24 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que la société "Gamay Investments S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164409 et ayant son

siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 octobre 2011, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3107 en date du 17 décembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

2. Que le capital social souscrit de la Société est fixé trente mille euros (30.000,-EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'Actionnaire Unique de la Société;

3. Que l'activité de la Société a cessé; que l'Actionnaire Unique décide au titre de la présente assemblée générale de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4. Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration selon laquelle, aujourd'hui, à l'occasion de la dissolution il a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des créances qu'il détient envers la société et que l'ensemble des dettes dues par la Société envers des tiers ont été dûment provisionnées; en outre le liquidateur déclare, en ce qui concerne l'éventuel passif de la Société actuellement non connu et non réglé, s'engager de manière irrévocable à apurer ledit passif éventuel; qu'en conséquence de ce qui précède la totalité du passif de ladite Société est réglé;

5. Que l'actif restant a été versé à l'Actionnaire Unique conformément à sa valeur comptable de bilan;

6. Que le bilan de clôture de la Société pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 26 septembre 2013 est approuvé;

7. Que la dissolution de la Société est à présent réalisée et clôturée;

8. Que quitus entier et définitif est donné aux gérants et à l'auditeur de la Société pour leurs missions respectives;

9. Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

10. Que chacun des gérants de la Société, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique de déposer toute déclaration fiscale, requête au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et tout autre document nécessaire ou utile afin de finaliser la liquidation.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144135/115.

(130175904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Global Air Repair Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144140/10.

(130176092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gracewell Properties (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Il est porté à la connaissance de tiers que Patron Cervin S.à r.l., associé unique de la Société, a changé de dénomination sociale en date du 3 septembre 2013 et s'appelle depuis lors Gracewell Properties Holding II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013144146/14.

(130176372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013144160/11.

(130175661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013144161/11.

(130175835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

GPE VII FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.819.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- GPE VII FIS GP S.à r.l., a company incorporated laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, with individual signing power,

- Mr. Pascal Stefani, residing at 2, rue Jacques Lemercier, 78000 Versailles, France;

- Cup Investments SAS, a société par actions simplifiée, having its registered office at 3, rue Bixio, 75007 Paris, France, under registration process with the RCS Paris, duly represented by its chairman, Cédric Chateau; residing at 3, rue Bixio, 75007 Paris, France,

- Ganelet SAS, a société par actions simplifiée, having its registered office at 24, rue du Maréchal Joffre, 78100 Saint Germain en Laye, France, under registration process with the RCS Paris, duly represented by its chairman Damien Lestang; residing at 24, rue du Maréchal Joffre, 78100 Saint Germain en Laye,

- MO Industries SAS, a société par actions simplifiée, having its registered office at 26, rue Leopold Bellan, 75002 Paris, France, registered with the RCS Paris under number 753160894, duly represented by its chairman, Michael Ogrinz, residing at 26, rue Leopold Bellan, 75002 Paris,

- Mr. Hadrien de Bardies-Montfa, residing at 11, rue d'Abbeville, 75010 Paris, France;

- Mr. Romain Dutartre, residing at 22, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, France;

- Mr. Juan Diaz-Laviada, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Spain;

- Mr. Carlos Santana, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Spain;

- Mr. Fernando Clua Gomis, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Spain;
and

- Mr. Ramon Arocena Soria, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Spain.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of GPE VII FIS S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined under Article 9.1);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period subject to the termination provisions in any agreement or agreements amongst the Manager and the Shareholders (as defined below).

Art. 4. Object. The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, con-

vertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into a partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 5. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company has a share capital of three hundred and six thousand five hundred euros (EUR 306,500.00) represented by three hundred and six thousand five hundred (306,500) subdivided into:

6.1.1 one (1) management share (the "Management Share");

6.1.2 sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (61,299) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class D shares (the "Class D Shares"), (v) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class H shares (the "Class H Shares") and (ix) six thousand eight hundred and eleven (6,811) class I shares (the "Class I Shares"), each share with a nominal value of five euros (EUR 5.00), which shall be fully paid up as to a par value of five euros (EUR 5.00) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.1.3 Each class of shares may be sub-divided into further classes of shares without any such sub-division giving rise to an issue of new shares, but there shall be a limit of ten (10) classes of Ordinary Shares at any one time.

6.1.4 The Company shall also be entitled to create class A1 shares from time to time (the "Class A1 Shares").

6.2 The Management Share shall be held by the Manager, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

6.3 The holders of the Ordinary Shares are each referred to as a "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders".

6.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares in accordance with Article 6.6 including by (but not limited to):

(a) the cancellation and repurchase of one or more entire classes of shares provided that such cancellation and repurchase of shares shall be made (as between the classes) in alphabetical order (starting with Class A) in accordance with this Article 6.5(a) and 6.6(a); and/or

(b) the cancellation and repurchase of all shares of any particular class held by one or more Shareholders, of all shares of every class or any proportion of the shares within any class held by one or more Shareholders (which may be repurchased or cancelled in such order as the Manager considers appropriate in accordance with this Article 6.5(b), and Articles 6.6(b) to (d) as appropriate).

6.6 The Manager may at any time at its sole discretion (but shall not be obliged to) resolve to cancel, redeem or repurchase:

(a) an entire class of shares; or

(b) all shares of a particular class held by any Shareholder or Shareholders (the "Redeemed Shareholders"), on the basis that the Shareholders holding shares of that class whose shares of that class are not redeemed shall have the Deferred Redemption Rights provided in Article 6.7; or

(c) any shares (other than Management Shares) which the Manager and/or its connected companies may hold from time to time; or

(d) all or some of the shares held by any Shareholder pursuant to the terms of any agreement or agreements with such Shareholder and/or upon any failure by a Shareholder to comply with his obligations under these Articles of Incorporation or under any such agreement (and the Manager shall be fully entitled to enter into and comply with any such agreement or agreements).

6.7 If the Manager decides to cancel, redeem or repurchase all of the shares of a particular class held by some but not all Shareholders holding shares of such class the "Partially Redeemed Class" in accordance with Article 6.6(b) (such redemption being an "Original Redemption") the Manager shall be required to designate each of those Shareholders whose shares of the Partially Redeemed Class are not so cancelled, redeemed or repurchased as a "Deferred Redemption Shareholder" with respect to the Partially Redeemed Class and such Shareholders shall have the right to have such shares of the Partially Redeemed Class cancelled, redeemed or repurchased on a later date in accordance with Article 6.8, such right being the "Deferred Redemption Right" in relation to the relevant shares. If in accordance with Article 6.6(d) the Manager decides to cancel, redeem or repurchase some but not all of the shares of a particular class held by some but not all Shareholders, this Article 6.7 and Article 6.8 shall only apply to the portion of the shares of such class that is cancelled, redeemed or repurchased. For example, if 30% of the Class A Shares held by some but not all Shareholders are redeemed, then this Article 6.7 and Article 6.8 shall apply to 30% of the Class A Shares held by those Shareholders whose Class A Shares were not redeemed and the Deferred Redemption Right and Deferred Redemption Amount shall only apply to 30% of the Class A Shares held by those Shareholders whose Class A Shares were not redeemed.

6.8 Subject to Article 6.9, if one or more Shareholders is designated as a Deferred Redemption Shareholder by the Manager in respect of any partial cancellation, redemption or repurchase of shares of a Partially Redeemed Class pursuant to Article 6.6(b), the Company shall, on the date selected by the Manager (the "Deferred Redemption Date") cancel, redeem or repurchase all shares of the Partially Redeemed Class held by such Deferred Redemption Shareholders for the same Cancellation Amount Per Share (as defined in Article 6.13) (the "Deferred Redemption Amount") as was applicable in the case of the Original Redemption.

6.9 Subject to any separate agreement between the Manager and any Shareholder, the Manager may decide at any time prior to the Deferred Redemption Date, and in its sole discretion, to cancel, redeem or repurchase any or all of the shares of any Partially Redeemed Class held by one or more Deferred Redemption Shareholders for the Deferred Redemption Amount applicable to those shares.

6.10 For the purposes of calculating the Available Amount pursuant to Article 6.12(a) in respect of any redemption of shares prior to the redemption of the remainder of any Partially Redeemed Class in accordance with Article

6.8, the Deferred Redemption Amount which will be payable to any Deferred Redemption Shareholders in respect of the Partially Redeemed Class on its future redemption shall be treated in accordance with Article 6.12(a) as a deductible reserve by the Manager.

6.11 No redemption or cancellation of any Ordinary Shares shall be made without the Manager's express consent and resolution.

6.12 The total cancellation amount payable upon the cancellation and redemption of any Ordinary Shares (the "Cancellation Amount"):

(a) in respect of the cancellation of an entire class of shares, other than the Class A1 Shares, in accordance with Article 6.5(a) shall be (i) the Available Amount or (ii) such other amount as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts (provided that it does not exceed the Available Amount) and approved by the General Meeting, provided that the Cancellation Amount shall be at least equal to the nominal value of the shares being redeemed or cancelled.

For this purpose "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction in both cases relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles (including in respect of a Deferred Redemption Amount or Deferred Distribution Amount (other than where payable in respect of the Cancellation Shares)) and/or any amount

which the Manager otherwise determines should be reserved against future liabilities and/or contingencies of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) as determined in good faith by the Manager so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles (including in respect of a Deferred Redemption Amount or Deferred Distribution Amount (other than where payable in respect of the Cancellation Shares)) and/or any amount which the Manager otherwise determines should be reserved against future liabilities and/or contingencies of the Company

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

(b) in respect of the cancellation of the Class A1 Shares and/or any of the shares held by any Shareholder, in accordance with Article 6.5(b), 6.6(b) or 6.6(d), in each case other than shares for which there is a Deferred Redemption Right, and in respect of the cancellation of any of the shares held by the Manager and/or its connected companies, in accordance with Article 6.6(c) (the "Cancellation Shares"), shall be:

(i) the Relevant Proportion of the Available Amount attributable to the Cancellation Shares, provided that if the value of any direct or indirect asset of the Company has been reduced as a consequence of, or in relation to, the circumstances giving rise to the Manager's right to redeem or cancel any shares under Article 6.6(b), (c) or (d), and the payment of any Cancellation Amount by way of in kind consideration in connection with any such redemption or cancellation, such reduction shall be applied only against the Relevant Proportion of the Available Amount attributable to the Cancellation Shares and such reduction shall not affect the Relevant Proportion of the Available Amount attributable to any Shares held by other Shareholders; or

(ii) such other amount, provided that it does not exceed the Relevant Proportion of the Available Amount, as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts and approved by the General Meeting.

(c) in respect of the cancellation of any shares for which there is a Deferred Redemption Right, the Deferred Redemption Amount applicable to such shares.

For the purposes of these Articles of Incorporation, the "Relevant Proportion" in relation to any shares shall be a proportion equal to the proportion of the total paid up par value and premium attributable to all shares in issue of the same class of shares as the class for which the Relevant Proportion is determined, calculated on the date used to determine the Relevant Proportion, that is represented by the total amount of paid up par value and premium attributable to the shares for which the Relevant Proportion is being determined, provided that for all purposes under these Articles other than the calculation of the portion of the Available Amount that will be used to pay the Deferred Redemption Amount in connection with the cancellation of shares for which the Deferred Redemption Amount is payable, if immediately prior to the date on which the Relevant Proportion is calculated there are any shares in issue for which a Deferred Redemption Shareholder is entitled to receive a Deferred Redemption Amount (currently or in the future), the Relevant Proportion for such shares shall be zero and such shares shall not be treated as in issue for purposes of calculating the Relevant Proportion for any other shares.

6.13 Upon the cancellation of any shares on any date the total Cancellation Amount shall be divided by the number of shares to be cancelled to determine the "Cancellation Amount Per Share" of shares to be repurchased and cancelled and each holder of a share to be cancelled at that time shall be entitled to receive the Cancellation Amount Per Share in respect thereof in accordance with Article 6.12.

6.14 Subject to the other provisions of this Article 6.14, the Manager shall be entitled to satisfy the Company's obligation to pay the Cancellation Amount per Share to which any Shareholder is entitled wholly in cash or wholly in kind by procuring the transfer to the relevant Shareholder of direct or indirect assets of the Company which the Manager determines have a value corresponding to the relevant Cancellation Amount Per Share or partly in cash and partly in kind, in such proportions as the Manager determines at its discretion, provided that if the value of any direct or indirect asset of the Company has been reduced as a consequence of, or in relation to, the circumstances giving rise to the Manager's right to redeem or cancel any shares under Article 6.6(c) or (d), such reduction shall be applied only against the in kind consideration to be transferred in respect of the Cancellation Amount per Share (for example by transferring the affected portion of the Company's assets). The Manager shall, with respect to the cancellation or repurchase of any shares for which there is a Deferred Redemption Right, satisfy the Company's obligation to pay the Cancellation Amount per Share to which the Deferred Redemption Shareholder that holds such shares is entitled in the same form (i.e., in cash or in

kind) as the Cancellation Amount per Share was paid for the shares that were cancelled or repurchased, as applicable, at the time of the Original Redemption to which such Deferred Redemption Right relates.

6.15 Following the cancellation of the entirety of any class of shares (the "Cancelled Class") the Manager may elect to re-classify any of the shares in issue as being shares of the Cancelled Class (so that, for example, following the cancellation in full of Class A Shares, the Manager may reclassify a portion of the Class B Shares in issue as Class A Shares) and/or the Manager may elect to issue new shares of one or more classes. In addition, the Manager may transfer share premium from one class of shares to another class of shares (with the exception of the Class Z Shares).

Art. 7. Authorised capital.

7.1 The Company has an un-issued but authorised capital (including Class Z Shares) of a maximum amount of € 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Ordinary Shares.

7.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Ordinary Shares or the increase of the nominal value or share premium attributable to existing Ordinary Shares in exchange for a contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above.

7.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles of Incorporation, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the authorised share capital. The authorisation may be renewed for a new period of a maximum of five years by resolution of the Shareholders. The Manager is specially authorised to issue the new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Ordinary Shares.

7.4 These new Ordinary Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time.

7.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Ordinary Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager but any increase in share premium shall apply equally to all shares of the same class.

7.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Ordinary Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

7.7 Each time the Manager decides to increase the share capital in application of the above-mentioned authorisation, it will issue new Ordinary Shares of an existing class of the shares or new classes of Ordinary Shares, redeemable or not.

7.8 Subject to the provisions of Article 8, the Manager is specially authorised to define the condition of the redemption and the modalities of the financial rights attached to the new Ordinary Shares.

7.9 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Ordinary Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Ordinary Shares.

7.10 Upon any cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in Article 7.1 shall be deemed to be increased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in Articles 6 and 7 will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under Article 8.

7.11 The Manager shall be entitled at its discretion (but subject to the limitations (if any) set out in any agreement as between any Shareholder and the Company) to increase the share premium attributable to all of the shares of any class and require the holders of such shares to pay up such increased share premium subject to any such increase in share premium being approved by a meeting of the Shareholders as required under Luxembourg law. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager in respect of the increased share premium within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above. The Manager shall have the right to treat a payment by, or on behalf of, any Shareholder to any subsidiary, affiliate or connected company of the Company (or which is otherwise paid for the benefit of any such subsidiary, affiliate or connected company) as satisfying the corresponding amount of any additional share premium payable by such Shareholder).

7.12. The Company may issue at any time to any new or existing Shareholder class Z shares (the "Class Z Shares") as determined by the Manager in its absolute and unfettered discretion without the consent or approval of any Shareholder. The Class Z Shares may be subscribed at such time, and in accordance with such terms and conditions, determined by

the Manager in its absolute and unfettered discretion. If issued the Class Z Shares shall be considered Ordinary Shares for all purposes under these Articles of Incorporation.

Art. 8. Shares.

8.1 All shares of the Company shall be issued in registered form.

8.2 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

8.4 Any share certificates shall be signed by the Manager.

8.5 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

8.6 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

8.7 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

8.8 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition or grant of any participation of all or any part of any Ordinary Shares in the Company, whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective without the prior written consent of the Manager, which consent may be given or may be withheld (in the Manager's sole and absolute discretion) for any reason whatsoever or without assigning any reason thereto.

8.9 The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by GPE VII FIS GP S.à.r.l. (herein referred to as the "Manager").

9.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 12 hereof appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

9.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager but shall be subject to the approval of the Shareholders.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 12. Supervisory board.

12.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

12.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders from individuals proposed by the Manager for a period which may not exceed three (3) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

12.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

12.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be

set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

12.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

12.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

12.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. With the consent of the Manager, a member may represent several of his colleagues.

12.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

12.9 Resolutions of the Supervisory Board are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

12.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

12.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Interested transactions. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Decisions of the shareholders.

14.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2 General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares unless the request for notice is waived by the Shareholders.

14.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. At least one shareholder meeting shall take place in Luxembourg every year.

14.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

14.6 The Shareholders shall have the right to approve, by a majority of the issued and outstanding shares, (a) the initial investment of capital by the Company into Sunley House Limited Partnership IV-GPE VII-A and GPE VII FIS II S.C.A., (b) any investment of capital by the Company into GPE VII FIS II S.C.A. (other than any investment of capital into GPE VII FIS II S.C.A. described in the preceding clause (a)) that is intended to be used to make an investment, indirectly through one or more entities, in any operating company in which GPE VII FIS II S.C.A. does not already have an indirect ownership interest and (c) any investment of capital by the Company other than an investment of capital by the Company into Sunley House Limited Partnership IV-GPE VII-A and GPE VII FIS II S.C.A.

Art. 15. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

15.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the nominal value of the subscribed share capital.

15.3 Current income of the Company received in cash, net of relevant expenses, shall be distributed at such time or times as may be decided by the Manager at its sole discretion, but with the first such distribution to be made after 1 January 2014. Cash proceeds which are generated from the disposition of any direct or indirect investment of the Company shall generally be distributed as soon as reasonably practicable after receipt provided that in each case the Manager may retain amounts which it deems prudent for reserves to meet future, anticipated or contingent expenses and liabilities (including in respect of any Deferred Redemption Amount or Deferred Distribution Amount).

15.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of these Articles. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The Manager may at any time and at its sole discretion make a distribution in respect of any or all holders of shares of any class.

15.6 If the Manager decides to make a distribution to all Shareholders of any class, such distributions shall be made to Shareholders in their Relevant Proportions in relation to the particular class of shares.

15.7 If the Manager decides to make a distribution with respect to a class of shares to some but not all Shareholders that hold shares of that class, the Manager shall be required to grant to each Shareholder that holds shares of that class and is not participating immediately in such distribution the right to participate in a future distribution, on a deferred basis, as a "Deferred Dividend Recipient" in accordance with Article 15.9.

15.8 If one or more Shareholders is designated as a Deferred Dividend Recipient by the Manager in respect of any distribution with respect to a class of shares to only some Shareholders that hold shares of that class in accordance with Article 15.7 (an "Original Distribution"), those Shareholders who participate in such distribution at that time (each being a "Non-deferred Dividend Recipient") shall participate in such distribution in their Relevant Proportions calculated as if the Shareholders who are to be Deferred Dividend Recipients did not hold shares of that class.

15.9 Subject to Article 15.10, as of the first distribution made on or after the date selected by the Manager (the "Deferred Distribution Date") the Company shall pay (to the extent not already paid) a distribution to each Deferred Dividend Recipient, as a first priority before any other distribution to or in respect of any other Shareholders who are not Deferred Dividend Recipients, an amount, the "Deferred Distribution Amount", equal to its aggregate deferred distributions in respect of each Original Distribution made prior to the Deferred Distribution Date, calculated on the same basis as if such deferred distributions had been paid to such Deferred Dividend Recipients at the same time as each relevant Original Distribution was paid to the Non-deferred Dividend Recipients.

15.10 Subject to any separate agreement between the Manager and each Shareholder, the Manager may decide at any time prior to the Deferred Distribution Date, and in its sole discretion, to distribute all or any part of any deferred distributions to any Deferred Dividend Recipient. In the event that any shares with respect to which a Deferred Dividend Recipient is entitled to receive a Deferred Distribution Amount will be redeemed or repurchased pursuant to Article 6.6, immediately prior to such redemption or repurchase all such Deferred Distribution Amounts applicable to such shares shall be paid.

15.11 For the purposes of calculating the Available Amount pursuant to Article 6.12(a) in respect of any redemption of shares prior to the payment of any Deferred Distribution Amount in accordance with Article 15.9, all Deferred Distribution Amounts that will be payable to the Deferred Distribution Recipients in the future in accordance with Article 15.9 shall be treated as a deductible reserve by the Manager.

15.12 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Ordinary Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Ordinary Shares.

Art. 16. Amendment to the articles of incorporation. Subject to the approval of the Manager, these Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law, namely that at least 50% of the issued share capital (by nominal value) shall be represented at the Shareholder meeting and the Shareholder resolution shall be passed by a majority of two thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented in front of a Luxembourg notary.

Art. 17. Dissolution - Liquidation. The Shareholders may by ordinary resolution passed by a majority of the Shareholder votes cast by Shareholders present or represented at a meeting of the Shareholders resolve to dissolve the Company and appoint one or several liquidators. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Indemnity arrangements.

18.1 Neither the Manager nor any member of any committee (which, for the avoidance of doubt, includes the Supervisory Board) performing any function in connection with the Company shall have any liability for any loss to the Company or the Shareholders arising in connection with the services to be performed hereunder or pursuant to these Articles of

Incorporation, or under or pursuant to any management agreement, advisory agreement or other agreement under which it provides or agrees to provide services to or in respect of the Company or the Company's assets (each being a "Relevant Agreement") or which otherwise arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from its fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company.

18.2 The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Manager, Advent International Corporation and any of their respective agents, officers, members, partners, consultants and employees and members of any committee (which, for the avoidance of doubt, includes the Supervisory Board) performing any function under these Articles or in connection with the Company (each an "Indemnified Party") against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having acted as a general partner, manager, adviser or member of a committee in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers or other activities as Manager or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company (each an "Indemnity Claim") provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its fraud, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company, its gross negligence or wilful breach of any Relevant Agreement.

Subscription and Payment

The single Management Share is subscribed by GPE VII FIS GP S.a r.l., duly represented as stated above, for an total issue price of five euros (EUR 5.00) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of five euros (EUR 5.00) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary.

All the sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (61,299) Ordinary Shares have been subscribed as follows:

- Mr. Pascal Stefani, prenamed, subscribes for four thousand nine hundred and sixty-eight (4,968) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) five hundred and fifty-two (552) Class A Shares, (ii) five hundred and fifty-two (552) Class B Shares, (iii) five hundred and fifty-two (552) Class C Shares, (iv) five hundred and fifty-two (552) Class D Shares, (v) five hundred and fifty-two (552) Class E Shares, (vi) five hundred and fifty-two (552) Class F Shares, (vii) five hundred and fifty-two (552) Class G Shares, (viii) five hundred and fifty-two (552) Class H Shares and (ix) five hundred and fifty-two (552) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of two hundred and eight thousand four hundred and six euros and seventeen cents (EUR 208,406.17) for a total issue price of two hundred and thirty-three thousand two hundred and forty-six euros and seventeen cents (EUR 233,246.17) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of two hundred and thirty-three thousand two hundred and forty-six euros and seventeen cents (EUR 233,246.17) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Cup Investments SAS, prenamed, subscribes for seventeen thousand three hundred and sixty-one (17,361) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class A Shares, (ii) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class B Shares, (iii) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class C Shares, (iv) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class D Shares, (v) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class E Shares, (vi) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class F Shares, (vii) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class G Shares, (viii) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class H Shares and (ix) one thousand nine hundred and twenty-nine (1,929) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of seven hundred and twenty-eight thousand two hundred and eighty-eight euros and ninety-six cents (EUR 728,288.96) for a total issue price of eight hundred and fifteen thousand ninety-three euros and ninety-six cents (EUR 815,093.96) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of eight hundred and fifteen thousand ninety-three euros and ninety-six cents (EUR 815,093.96) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Ganelet SAS, prenamed, subscribes for four thousand and fifty (4,050) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) four hundred and fifty (450) Class A Shares, (ii) four hundred and fifty (450) Class B Shares, (iii) four hundred and fifty (450) Class C Shares, (iv) four hundred and fifty (450) Class D Shares, (v) four hundred and fifty (450) Class E Shares, (vi) four hundred and fifty (450) Class F Shares, (vii) four hundred and fifty (450) Class G Shares, (viii) four hundred and fifty (450) Class H Shares and (ix) four hundred and fifty (450) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of one hundred and sixty-nine thousand eight hundred and ninety-six euros and thirty-three cents (EUR 169,896.33) for a total issue price of one hundred and ninety thousand one hundred and forty-six euros and thirty-three cents (EUR 190,146.33) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of one hundred and ninety thousand one hundred and forty-six euros and thirty-three cents (EUR 190,146.33) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- MO Industries SAS, prenamed, subscribes for eight thousand one hundred and sixty-three (8,163) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) nine hundred and seven (907) Class A Shares, (ii) nine hundred and seven (907) Class B Shares, (iii) nine hundred and seven (907) Class

C Shares, (iv) nine hundred and seven (907) Class D Shares, (v) nine hundred and seven (907) Class E Shares, (vi) nine hundred and seven (907) Class F Shares, (vii) nine hundred and seven (907) Class G Shares, (viii) nine hundred and seven (907) Class H Shares and (ix) nine hundred and seven (907) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of three hundred and forty-two thousand four hundred and thirty-five euros and fifty cents (EUR 342,435.50) for a total issue price of three hundred and eighty-three thousand two hundred and fifty euros and fifty cents (EUR 383,250.50) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of three hundred and eighty-three thousand two hundred and fifty euros and fifty cents (EUR 383,250.50) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Mr. Hadrien de Bardies-Montfa, prenamed, subscribes for one thousand three hundred and seventy-seven (1,377) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) one hundred and fifty-three (153) Class A Shares, (ii) one hundred and fifty-three (153) Class B Shares, (iii) one hundred and fifty-three (153) Class C Shares, (iv) one hundred and fifty-three (153) Class D Shares, (v) one hundred and fifty-three (153) Class E Shares, (vi) one hundred and fifty-three (153) Class F Shares, (vii) one hundred and fifty-three (153) Class G Shares, (viii) one hundred and fifty-three (153) Class H Shares and (ix) one hundred and fifty-three (153) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of fifty-seven thousand seven hundred and sixty-four euros and seventy-five cents (EUR 57,764.75) for a total issue price of sixty-four thousand six hundred and forty-nine euros seventy-five cents (EUR 64,649.75) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of sixty-four thousand six hundred and forty-nine euros seventy-five cents (EUR 64,649.75) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Mr. Romain Dutartre, prenamed, subscribes for one thousand three hundred and seventy-seven (1,377) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) one hundred and fifty-three (153) Class A Shares, (ii) one hundred and fifty-three (153) Class B Shares, (iii) one hundred and fifty-three (153) Class C Shares, (iv) one hundred and fifty-three (153) Class D Shares, (v) one hundred and fifty-three (153) Class E Shares, (vi) one hundred and fifty-three (153) Class F Shares, (vii) one hundred and fifty-three (153) Class G Shares, (viii) one hundred and fifty-three (153) Class H Shares and (ix) one hundred and fifty-three (153) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of fifty-seven thousand seven hundred and sixty-four euros and seventy-five cents (EUR 57,764.75) for a total issue price of sixty-four thousand six hundred and forty-nine euros seventy-five cents (EUR 64,649.75) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of sixty-four thousand six hundred and forty-nine euros seventy-five cents (EUR 64,649.75) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Mr. Juan Diaz-Laviada, prenamed, subscribes for sixteen thousand three hundred and sixty-two (16,362) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class A Shares, (ii) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class B Shares, (iii) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class C Shares, (iv) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class D Shares, (v) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class E Shares, (vi) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class F Shares, (vii) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class G Shares, (viii) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class H Shares and (ix) one thousand eight hundred and eighteen (1,818) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of six hundred and eighty-six thousand three hundred and eighty-one euros and nineteen cents (EUR 686,381.19) for a total issue price of seven hundred and sixty-eight thousand one hundred and ninety-one euros and nineteen cents (EUR 768,191.19) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of seven hundred and sixty-eight thousand one hundred and ninety-one euros and nineteen cents (EUR 768,191.19) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Mr. Carlos Santana, prenamed, subscribes for six thousand two hundred and seventy-three (6,273) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) six hundred and ninety-seven (697) Class A Shares, (ii) six hundred and ninety-seven (697) Class B Shares, (iii) six hundred and ninety-seven (697) Class C Shares, (iv) six hundred and ninety-seven (697) Class D Shares, (v) six hundred and ninety-seven (697) Class E Shares, (vi) six hundred and ninety-seven (697) Class F Shares, (vii) six hundred and ninety-seven (697) Class G Shares, (viii) six hundred and ninety-seven (697) Class H Shares and (ix) six hundred and ninety-seven (697) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of two hundred and sixty-three thousand one hundred and fifty euros and fifty-five cents (EUR 263,150.55) for a total issue price of two hundred and ninety-four thousand five hundred and fifteen euros and fifty-five cents (EUR 294,515.55) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of two hundred and ninety-four thousand five hundred and fifteen euros and fifty-five cents (EUR 294,515.55) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary;

- Mr. Fernando Clua Gomis, prenamed, subscribes for six hundred and eighty-four (684) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) seventy-six (76) Class A Shares, (ii) seventy-six (76) Class B Shares, (iii) seventy-six (76) Class C Shares, (iv) seventy-six (76) Class D Shares, (v) seventy-six (76) Class E Shares, (vi) seventy-six (76) Class F Shares, (vii) seventy-six (76) Class G Shares, (viii) seventy-six (76) Class H Shares and (ix) seventy-six (76) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of twenty-eight thousand six hundred and ninety-three euros and sixty-one cents (EUR 28,693.61) for a total issue price of thirty-two thousand one hundred and thirteen euros and sixty-one cents (EUR

32,113.61) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of thirty-two thousand one hundred and thirteen euros and sixty-one cents (EUR 32,113.61) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary; and

- Mr. Ramon Arocena Soria, prenamed, subscribes for six hundred and eighty-four (684) Ordinary Shares having a nominal value of five euros (EUR 5.00) each, divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) seventy-six (76) Class A Shares, (ii) seventy-six (76) Class B Shares, (iii) seventy-six (76) Class C Shares, (iv) seventy-six (76) Class D Shares, (v) seventy-six (76) Class E Shares, (vi) seventy-six (76) Class F Shares, (vii) seventy-six (76) Class G Shares, (viii) seventy-six (76) Class H Shares and (ix) seventy-six (76) Class I Shares, all such Ordinary Shares being issued with an aggregate share premium of twenty-eight thousand six hundred and ninety-three euros and sixty-one cents (EUR 28,693.61) for a total issue price of thirty-two thousand one hundred and thirteen euros and sixty-one cents (EUR 32,113.61) fully paid up through a contribution in cash. Proof that the amount of thirty-two thousand one hundred and thirteen euros and sixty-one cents (EUR 32,113.61) in respect of this cash contribution at the disposal of the Company, has been given to the undersigned notary.

Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of the above payments. The value of the sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (61,299) Ordinary Shares and the single Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million eight hundred and seventy-seven thousand nine hundred and seventy-five euros and forty-two cents (EUR 2,877,975.42) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of three (3) years.

- Mrs. Eileen Sivoletta, born on 20 August 1964 in New Jersey, United States of America, residing at 75 State Street, Boston, MA, United States of America;

- Mr. Justin Nuccio, European director of operations and finance, born on 2 March 1971 in Rockford, Illinois, United States of America, residing 8a Hersham Road, Walton-on-Thames, Surrey, KT12 1JZ, United Kingdom; and

- Mr. Andrew Collier, accountant, born on 22 April 1968 at Huddersfield, UK, residing at 50 Masefield Road, Sheffield S13 8DP, UK.

II. The registered office of the Company shall be at 2-4 Rue Beck, L- 1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- GPE VII FIS GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Linda Harroch, demeurant à Howald, avec pouvoir de signature individuelle,

- Monsieur Pascal Stefani, demeurant 2, rue Jacques Lemercier, 78000 Versailles, France;

- Cup Investments SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 3, rue Bixio, 75007 Paris, France, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris est en cours; dûment représentée par son Président, Monsieur Cédric Château, demeurant au 3, rue Bixio, 75007 Paris, France,

- Ganelet SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 24, rue du Maréchal Joffre, 78100 Saint Germain en Laye, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris est en cours; dûment

représentée par son Président, Monsieur Damien Lestang, demeurant au 24, rue du Maréchal Joffre, 78100 Saint Germain en Laye,

- MO Industries SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 26, rue Léopold Bellan, 75002 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 753160894; dûment représentée par son Directeur Monsieur Michael Ogrinz, demeurant au 26, rue Léopold Bellan, 75002 Paris, France;

- Monsieur Hadrien de Bardies-Montfa, demeurant au 11, rue d'Abbeville, 75010 Paris, France;

- Monsieur Romain Dutartre, demeurant au 22, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, France;

- Monsieur Juan Diaz-Laviada, demeurant à c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Espagne;

- Monsieur Carlos Santana, demeurant à c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Espagne;

- Monsieur Fernando Clua Gomis, demeurant à c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Espagne; et

- Monsieur Ramon Arocena Soria, demeurant à c/o Advent International, Serrano, 57-2, 28006 Madrid, Espagne.

La procuration signée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination sociale. Ce document constitue les statuts (les «Statuts» or «Articles») de GPE VII FIS S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit à l'article 9.1);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée, sous réserve de dispositions spécifiques, relatives à l'achèvement de la Société, contenues dans un ou plusieurs contrats signés entre le Gérant et les Actionnaires (tels que définis ci-après).

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est:

4.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

4.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

4.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

4.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

4.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

4.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

4.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemniser contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

4.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre (s) personne (s);

4.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. Responsabilité du gérant commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne pourraient être payées sur les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une manière autre qu'en exerçant simplement leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales, et seront seulement responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

Art. 6. Capital social.

6.1 La Société a un capital social de trois cent six mille cinq cents euros (EUR 306.500,00) représenté par trois cent six mille cinq cents (306.500) actions subdivisées en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité»); et

6.1.2 soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (61.299) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) six mille huit cent onze (6.811) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), chaque action ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de de cinq euros (EUR 5,-) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale et qui ont les droits et obligations, tels que précisés dans les présents Statuts.

6.1.3 Chaque catégorie d'actions pourra être subdivisée en catégories d'actions supplémentaires sans que cette subdivision n'emporte la création de nouvelles actions, dans la limite cependant qu'il n'y ait jamais plus de dix (10) catégorie d'Actions Ordinaires.

6.1.4 La Société sera également autorisée à créer, à tout moment, des actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»).

6.2 L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant, prénommé, en tant qu'actionnaire commandité.

6.3 Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront dénommés ci-après comme étant chacun un «Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires».

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires, adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions conformément à l'article 6.6, en ce compris (mais pas seulement):

(a) l'annulation et le rachat d'une ou de plusieurs catégories d'actions dans son intégralité, sous réserve que cette annulation et ce rachat d'actions soient faits (entre les différentes catégories) dans l'ordre alphabétique (en commençant par la catégorie A) conformément à cet article 6.5 (a) and 6.6(a); et/ou

(b) l'annulation et le rachat de l'intégralité des actions d'une ou l'autre catégorie d'actions détenues par un ou plusieurs Actionnaires, de toutes les actions de chaque catégorie ou une portion des actions dans une catégorie d'actions détenues par un ou plusieurs Actionnaires (qui pourront être rachetées ou annulées dans l'ordre que le Gérant considèrera comme approprié conformément à cet article 6.5 (b) et aux articles 6.6(b) à (d)).

6.6 Le Gérant pourra à tout moment à sa seule discrétion être habilité à (mais ne sera jamais obligé de) décider d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter:

(a) une catégorie entière d'actions; ou

(b) toutes les actions d'une catégorie détenue par un Actionnaire ou des Actionnaires (les «Actionnaires Rachetés»), sur la base que les Actionnaires détenant des actions de cette catégorie dont les actions de cette catégorie ne sont pas rachetées auront accès aux Droits de Rachat Différés tel que prévu à l'article 6.7;

(c) toute actions (autre que l'Action de Commandité) que le Gérant et/ou des sociétés du même groupe pourrait détenir à tout moment; ou

(d) tout ou partie des actions détenues par un Actionnaire conformément aux dispositions d'un contrat ou de contrats conclus avec cet Actionnaire et/ou en cas de violation par un Actionnaire de ses obligations découlant des présents Statuts ou de tels contrats (et le Gérant sera entièrement habilité à conclure et à se conformer à ce contrat ou à de tels contrats). Aucun rachat ou annulation d'Actions Ordinaires ne sera effectué sans le consentement exprès et une résolution du Gérant.

6.7 Si le Manager décide d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter toutes les actions appartenant à une catégorie particulière par certains mais pas par l'intégralité des Actionnaires détenant des actions de cette catégorie (la «Catégorie d'Actions Partiellement Rachetée») en conformité avec l'article 6.6(b) (un tel rachat étant un «Rachat Initial»), le Gérant peut alors être obligé de désigner chacun des Actionnaires dont les actions de la Catégorie d'Actions Partiellement Rachetée ne sont pas annulées, rachetées pour être annulées ou rachetées comme étant un «Actionnaire Racheté à Paiement Différé», en ce qui concerne la Classe d'Actions Partiellement Rachetée et ces Actionnaires pourront avoir le droit de détenir de telles actions de cette Classe d'Actions Partiellement Rachetée annulée, rachetée pour annuler ou rachetée à une date ultérieure en vertu de l'Article 6.8, ce droit étant alors défini comme le "Droit de Rachat à Paiement Différé", en accord avec lesdites actions. Si, en vertu de l'Article 6.6 (d), le Manager décide d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter certaines mais pas toutes les actions d'une catégorie particulière détenues par certains Actionnaires mais pas tous, les articles 6.7 et 6.8 ne seront applicables qu'à la part d'actions de cette classe annulée, rachetée pour annuler ou rachetée. Par exemple, si 30% des Actions de Catégorie A détenues par certains (mais pas tous les) Actionnaires sont rachetées, alors ces Articles 6.7 et 6.8 doivent s'appliquer aux 30% des Actions de Catégorie A détenues par ces Actionnaires dont les Actions de Catégorie A n'ont pas été rachetées et le Droit de Rachat à Paiement Différé et le Montant du Rachat Différé ne s'appliqueront que sur les 30% des Actions de Catégorie A détenues par ces Actionnaires dont les Actions de Catégorie A n'auront pas été rachetées.

6.8 Sous réserve de l'Article 6.9, si un ou plusieurs Actionnaires sont désignés en tant qu'Actionnaire Racheté à Paiement Différé par le Gérant, de tout rachat pour annuler ou de tout rachat partiels d'Actions de Catégorie Partiellement Rachetée en vertu de l'Article 6.6 (b), la Société devra, à une date définie par le Gérant (la Date de Rachat à Paiement Différé) annuler, racheter pour annuler ou racheter toutes les actions de la Classe Partiellement Rachetée détenue par Actionnaire Racheté à Paiement Différé pour le même Montant d'Annulation Par Action (tel que défini dans l'Article 6.13) (le "Montant du Rachat Différé") tel qu'il est applicable dans le cas d'un Rachat Initial.

6.9 Sous réserve de tout accord séparé entre le Gérant et tout autre Actionnaire, le Gérant peut décider à tout moment avant la Date de Rachat à Paiement Différé, et à sa seule discrétion, d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter quelques ou toutes les actions de toute Catégorie d'Actions Partielle Rachetée, détenue par un ou plusieurs Actionnaires Rachetés à Paiement Différé et ce afin que le Montant de Rachat à Paiement Différé soit applicable à ces actions.

6.10 Afin de calculer le Montant Disponible en vertu de l'article 6.12 (a), sous réserve de tout rachat d'actions avant le rachat de toute autre Catégorie d'Actions Partiellement Rachetée en vertu de l'Article 6.8, le Montant de Rachat à Paiement Différé, devant être payé à tous Actionnaires Rachetés à Paiement Différé en relation avec la Catégorie d'Actions Partiellement Rachetée lors d'une future opération de rachat, sera entendu comme une réserve déductible par le Gérant et en vertu de l'article 6.12 (a).

6.11 Aucun rachat ou annulation d'Actions Ordinaires ne pourra se faire l'accord exprès et une résolution du Gérant

6.12 Le montant total d'annulation payable en cas d'annulation et de rachat d'Actions Ordinaires (le «Montant d'Annulation»):

(a) sera, dans le cadre de l'annulation d'une catégorie entière d'actions autre que les actions de Catégorie A1, conformément à l'article 6.5(a), (i) le Montant Disponible, ou (ii) tout autre montant qui sera déterminé par le Gérant sur la base des Comptes Intérimaires pertinents (sous réserve que cela n'excède pas le Montant Disponible) et approuvé par l'Assemblée Générale, étant entendu que le Montant d'Annulation sera au moins égal à la valeur nominale des actions devant être rachetées ou annulées.

Pour les besoins de cet article, le «Montant Disponible» signifie le montant total des profits net de la Société (en ce compris les profits reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ou toute autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant le montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale

attachées à la catégorie d'action devant être rachetées, mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placées en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts (en ce compris le Compte de Rachat à Paiement Différé ou le Compte de Distribution à Paiement Différé (autre que celui payable dans le cadre d'Actions Annulées)) et/ou tout montant que le Gérant déterminera et qui devra être réservé pour prévenir les responsabilités futures et/ou les engagements de la Société, tel qu'il ressortira à chaque fois des Comptes Intérimaires pertinents (sans qu'il y ait, pour éviter tout doute, de double comptabilité) établis de bonne foi par le Gérant, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits net (en ce compris les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable ou tout autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale attachées à la catégorie d'actions devant être annulée

L = les pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts (en ce compris le Compte de Rachat à Paiement Différé ou le Compte de Distribution à Paiement Différé (autre que celui payable dans le cadre d'Actions Annulées)) et/ou toute somme que le gérant déterminera autrement devra être réservé pour toute future dette et/ou charges diverses de la Société

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente

Date des Comptes Intérimaires signifie la date située au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie d'actions concernée; et

(b) sera, dans le cadre de l'annulation des Actions de Catégorie A1 et/ou d'actions détenues par un Actionnaire particulier, conformément à l'Article 6.5 (b), 6.6(b) ou 6.6(d), dans chacun de ces cas autre que les actions pour lesquelles il y a un Droit de Rachat Différé, et dans le cadre de l'annulation d'une des actions détenues par le Gérant et/ou les sociétés du même groupe, conformément à l'article 6.6(c) (les «Actions Annulées»), devra être:

(i) la Proportion Pertinente du Montant Disponible attribuable aux Actions Annulées, étant entendu que si la valeur des actifs directes ou indirectes de la Société a été réduite en conséquence de, ou en relation avec, les circonstances donnant droit au Gérant de racheter ou d'annuler toute action selon les dispositions de l'Article 6.6(b), (c) et (d) et le paiement du Montant d'Annulation par une considération en nature en relation avec un tel remboursement ou annulation, une telle réduction ne pourra s'appliquer que contre la Proportion Pertinente du Montant Disponible attribuable aux Actions Annulées et une telle réduction ne devra pas affecter la Proportion Pertinente du Montant Disponible attribuable à toute Actions détenues par les autres Actionnaires; ou

(ii) un tel autre montant, pour autant qu'il ne dépasse pas la Proportion Pertinente du Montant Disponible, tel que déterminé par le Gérant sur la base des Comptes Interimaires relevant, et approuvé par l'Assemblée Générale.

(c) en rapport avec l'annulation d'actions pour lesquelles il existe un Droit de Rachat Différé, le Montant du Rachat Différé

Pour les besoins de ces Statuts, la «Proportion Pertinente» en relation avec toute action sera une proportion égale à la proportion de la valeur nominale des actions et de la prime attribuable à toutes les actions d'une même classe comme la classe pour laquelle la Proportion Pertinente est déterminée, calculée à la date de la fixation de la Proportion Pertinente, qui est représentée par le montant total de la valeur nominale des actions et de la prime d'émission attribuable à toutes les actions pour lesquelles la Proportion Pertinente a été déterminée, prévoyant ainsi que pour les besoins de ces Statuts et non en ce qui concerne le calcul de part du Montant Disponible utilisé pour alimenter le Montant de Rachat à Paiement Différé, en relation avec l'annulation d'actions pour lesquelles le Montant de Rachat à Paiement Différé est exigible, et ce immédiatement avant la date à laquelle la Proportion Pertinente est calculée, toutes les actions émises et pour lesquelles un Actionnaire Racheté à Paiement Différé est enclin à recevoir un Montant de Rachat à Paiement Différé (à cet instant ou plus tard), la Proportion Pertinente de telles actions devra être égale à zéro et de telles actions ne seront pas traitées en tant qu'émission pour les besoins du calcul de la Proportion Pertinente pour toutes les autres actions.

6.13 En cas d'annulation d'actions à un moment donné, le Montant total d'Annulation sera divisé par le nombre d'actions à annuler pour déterminer le «Montant d'Annulation par Action» pour les actions devant être rachetées puis annulées, et chaque détenteur d'actions à annuler à ce moment-là sera habilité à recevoir le Montant d'Annulation par Action en proportion de ses actions conformément à l'article 6.12.

6.14 Sous couvert des dispositions de cet article 6.14, le Gérant sera habilité à satisfaire l'obligation de la Société de payer le Montant d'Annulation par Action à l'Actionnaire ayant droit à ce montant, soit totalement en numéraire ou soit totalement en nature en offrant le transfert à l'Actionnaire concerné d'éléments d'actifs directs ou indirects de la Société que le Gérant considérera comme ayant une valeur équivalente au Montant d'Annulation par Action en cause, ou soit partiellement en numéraire et partiellement en nature dans des proportions que le Gérant déterminera discrétionnairement à condition que la valeur des actifs directes et indirectes de la Société ait été réduite en conséquence de ou en relation avec les circonstances donnant droit au Gérant de racheter ou d'annuler toute action selon les dispositions de l'Article 6.6(c) ou l'article 6.6(d), une telle réduction sera alors appliquer contre le paiement en nature à transférer en

relation avec le Montant d'Annulation par Action (par exemple, en transférant la portion affectée des actifs de la Société). Le Gérant pourra, en relation avec l'annulation ou le rachat de toute actions pour laquelle il existe un Droit de Rachat Différé, satisfaire les obligations de la Société de payer le Montant d'Annulation par Action que l'Actionnaire Racheté à Paiement Différé qui détient ces actions aurait le droit de percevoir sous la même forme (en espèce ou en nature) que le Montant d'Annulation par Action qui aurait été payé pour des actions annulées ou rachetées au moment du Rachat Initial auquel est rattaché ce Droit de Rachat Différé.

6.15 Suite à l'annulation de la totalité d'une catégorie d'actions (la «Catégorie Annulée»), le Gérant pourra choisir de reclasser certaines des actions émises comme des actions de la Catégorie Annulée (pour que, par exemple, suite à l'annulation en totalité des actions de catégorie A, le Gérant puisse reclasser une partie des actions de catégorie B en actions de catégorie A) et/ou le Gérant peut décider l'émission de nouvelles actions d'une ou plusieurs catégories. De plus, le Gérant peut transférer la prime d'émission d'une catégorie d'actions à une autre catégorie d'actions (à l'exception des Actions de Catégorie Z.)

Art. 7. Capital autorisé.

7.1 La Société a un capital non émis mais autorisé (incluant les Actions de Catégorie Z) d'un montant maximum d'un million cinq cent mille Euros (EUR 1,500,000.00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions Ordinaires.

7.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions Ordinaires nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale ou de la prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fond réclamé par le Gérant dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus.

7.3 Le Gérant est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs fois, comme il le décidera discrétionnairement à tout moment, le capital social. L'autorisation pourra être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par une résolution des Actionnaires. Le Gérant est spécialement autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à ces nouvelles Actions Ordinaires.

7.4 Ces nouvelles Actions Ordinaires pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant.

7.5 En particulier, le Gérant pourra décider d'émettre les nouvelles Actions Ordinaires avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés librement par le Gérant, mais toute augmentation de la prime d'émission devra s'appliquer équitablement à toutes les actions d'une même catégorie.

7.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions Ordinaires nouvelles devant être éventuellement souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions à émettre.

7.7 Chaque fois que le Gérant décide d'augmenter le capital social en application de l'autorisation ci-dessus, il émettra des nouvelles Actions Ordinaires d'une catégorie existante d'actions ou des nouvelles catégories d'Actions Ordinaires, rachetables ou non.

7.8 Sous réserve des dispositions de l'article 8, le Gérant est spécialement autorisé à définir les conditions du rachat et les modalités des droits financiers attachés aux nouvelles Actions Ordinaires.

7.9 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions Ordinaires nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives prouvant la décision du Gérant, la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions Ordinaires nouvelles.

7.10 En cas d'augmentation en numéraire du capital social de la Société par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé mentionné à l'article 7.1 sera réputé avoir été augmenté d'un montant correspondant à cette augmentation de capital. Par conséquent les montants mentionnés aux Articles 6 et 7 seront modifiés en conséquence par l'acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 8.

7.11 Le Gérant sera habilité discrétionnairement (mais sous la réserve des limites (s'il y en a) fixées dans tout contrat conclu entre un Actionnaire et la Société) à augmenter la prime d'émission attachée à toutes les actions d'une catégorie et à requérir des détenteurs de telles actions de payer le montant de l'augmentation de la prime d'émission, sous réserve qu'une telle augmentation de la prime d'émission soit approuvée par une assemblée des Actionnaires comme le requiert la loi luxembourgeoise. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fond réclamé par le Gérant pour l'augmentation de la prime d'émission dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus. Le Gérant aura le droit de traiter un paiement de,

ou pour le compte d'un Actionnaire à toute filiale, affiliée ou société appartenant au même groupe que la Société (ou qui est autrement payé pour le bénéfice de cette filiale, affiliée ou société appartenant au même groupe que la Société) de manière à satisfaire le montant correspondant d'une prime d'émission additionnelle payable par un tel Actionnaire).

7.12 La Société pourra émettre à tout moment à un Actionnaire existant ou tout nouvel Actionnaire des actions de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z») à la seule discrétion et volonté du Gérant sans le consentement des Actionnaires. Les Actions de Catégorie Z pourront être émises à tout moment et aux conditions déterminées par le Gérant à sa seule discrétion. Dans le cas où elles seraient émises, ces Actions de Catégorie Z seraient considérées comme des Actions Ordinaires pour les besoins de ces statuts.

Art. 8. Actions.

8.1 Toutes les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

8.2 Un registre des actions nominatives sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou le domicile qu'il a choisi tel qu'indiqué à la Société, et le nombre d'actions détenues par lui.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des actions nominatives vaudra comme preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

8.4 Tout certificat d'actions sera signé par le Gérant.

8.5 Le Gérant pourra accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur la base des documents appropriés constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

8.6 Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les Actionnaires pourront, à tout moment, changer leur adresse tel qu'elle a été inscrite dans le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite adressée à la Société.

8.7 Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont librement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire avec responsabilité illimitée.

8.8 Aucune vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou autre disposition où l'attribution d'une participation sur tout ou partie des Actions Ordinaires dans la Société, aussi bien volontairement qu'involontairement, ne sera valide ou effective sans le consentement préalable par écrit du Gérant, lequel consentement pourra être donné ou pourra être refusé (à la seule discrétion du Gérant) pour n'importe quelle raison ou sans aucune raison.

8.9 La Société reconnaît seulement un détenteur par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telles actions est contestée en justice, toutes les personnes réclamant un droit sur ces actions devront nommer un mandataire unique pour représenter ces actions à l'égard de la Société. Le défaut de nomination d'un tel mandataire emportera une suspension de tous les droits attachés à ces actions.

Art. 9. Gérance.

9.1 La Société sera gérée par GPE VII FIS GP S.à r.l. (ci-après désigné comme le «Gérant»).

9.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après), tel que le prévoit l'article 12, nomme un administrateur, qui n'aura pas besoin d'être un Actionnaire, pour effectuer les tâches administratives urgentes et simples, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. A cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer, en respectant les exigences de quorum et de majorité applicable pour la modification des Statuts, un gérant successeur. En cas d'échec de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

9.3 Une telle nomination d'un gérant successeur ne sera pas sujette à l'approbation du Gérant, mais sera sujette à l'approbation des Actionnaires.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont attribués au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Art. 12. Conseil de surveillance.

12.1 Les affaires de la Société et sa situation financière en ce compris en particulier les livres comptables et les comptes seront supervisées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), comprenant au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant déterminera et pourra autoriser toutes les actions du Gérant qui, en vertu de la loi ou des règlements ou des Statuts, excède les pouvoirs du Gérant.

12.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires parmi des individus proposés par le Gérant pour une période qui ne pourra excéder trois (3) ans. Les membres du Conseil de Surveillance pourront être réélus. Le Conseil de Surveillance pourra élire un de ses membres comme président.

12.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant.

12.4 Une convocation par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou tout autre moyen similaire de communication pour une réunion du Conseil de Surveillance sera délivrée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf dans les cas d'urgence, où la nature du cas d'urgence sera alors exposée dans la convocation à la réunion. Ces convocations pourront être écartées par un consentement donné par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou d'autres moyens de communication similaires. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à des endroits et à des horaires fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

12.5 Le Conseil de Surveillance pourra délibérer ou agir valablement, seulement si les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués à la réunion conformément à la procédure décrite précédemment et si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

12.6 Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cadre de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

12.7 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra agir dans toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, ou téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire un autre membre comme son mandataire. Avec l'accord du Gérant, un membre pourra représenter plusieurs de ses collègues.

12.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Des copies d'extraits de ces procès-verbaux seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux membres pour être produites lors de procédures judiciaires ou dans un autre contexte.

12.9 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront adoptées par une majorité des votes des membres présents ou représentés. Les résolutions soutenues par le président seront adoptées, si les votes sont partagés.

12.10 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront les mêmes effets que des résolutions votées à une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, télex, téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Tous ces documents formeront le procès-verbal qui prouve que ces résolutions ont été adoptées.

12.11 Chaque membre du Conseil de Surveillance pourra participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par le biais de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens de communication est équivalente à une participation physique à une telle réunion.

Art. 13. Transactions intéressées. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société ou une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des administrateurs ou salariés du Gérant y soient intéressés, ou soit un administrateur, un salarié, un associé ou un employé de l'autre société ou entreprise. Tout administrateur ou salarié du Gérant qui est employé comme un administrateur, salarié ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entamera une activité, ne sera pas, en raison de ces affiliations avec ces autres sociétés ou entreprises, privées du droit de participer et de voter ou d'agir sur tous les sujets en rapport avec ces contrats ou activités.

Art. 14. Décisions des actionnaires.

14.1 L'assemblée générale des Actionnaires représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs de décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en rapport avec les opérations de la Société, étant entendu que, et sauf dispositions contraires prévues par les statuts, aucune résolution ne sera valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

14.2 Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées en vertu d'une convocation délivrée par le Gérant et contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion, à l'adresse de l'Actionnaire telle qu'elle figure dans le registre des actions nominatives, à moins que ces exigences liées aux convocations soient écartées par les Actionnaires.

14.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 10:00 du matin au siège social ou à tout autre endroit précisé dans la convocation pour cette réunion. Au moins une assemblée d'actionnaires se tiendra au Luxembourg chaque année.

14.4 Si le jour précédent est un jour férié ou chômé au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 D'autres réunions des Actionnaires pourront se tenir aux époques et lieux précisés dans les convocations respectives à de telles réunions.

14.6 Les Actionnaires auront le droit d'approuver, à la majorité des actions émises en circulation, (a) l'investissement initial de la Société dans Sunley House Limited Partnership IV- GPE VII-A and GPE VII FIS II S.C.A., (b) tout investissement en capital par la Société dans GPE VII FIS S.C.A. (autre que tout investissement en capital dans GPE VII FIS S.C.A. tel que décrit dans la clause précédente (a)) qui est censé être utilisé pour faire un investissement, indirectement au travers d'une

ou plusieurs sociétés, dans une société opérationnelle dans laquelle GPE VII FIS II SCA n'aurait pas de détention juridique indirecte et (c) tout investissement en capital par la Société autre qu'un investissement en capital par la Société dans Sunley House Limited Partnership IV- GPE VII-A and GPE VII FIS II S.C.A.

Art. 15. Année financière - Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

15.1 L'année sociale de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2 Sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital social souscrit.

15.3 Le revenu actuel de la Société reçu en numéraire, déduction faite des dépenses pertinentes, sera distribué à l'époque ou aux époques déterminées par le Gérant à sa seule discrétion, sauf pour la première distribution qui devra se faire après le 1^{er} janvier 2014. Les bénéfices en numéraire retirés de la vente de tout investissement direct ou indirect de la Société seront généralement distribués dès que cela est raisonnablement possible après leur réception, étant entendu que dans ce cas, le Gérant pourra retenir les montants qu'il estimera prudent de mettre en réserve pour permettre à la Société de faire face à des dépenses ou des responsabilités futures, prévisibles ou conditionnelles (en ce compris tout Montant de Rachat à Paiement Différé ou tout Montant de Distribution à Paiement Différé).

15.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux dispositions des Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires pourra décider d'allouer une partie du montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5 Le Gérant peut à tout moment et à sa seule discrétion effectuer une distribution en relation avec tous ou certains des titulaires d'actions de toutes classes.

15.6 Si le Manager décide de procéder à une distribution à tous les Actionnaires d'une catégorie, cette distribution sera alors réalisée au profit des Actionnaires en fonction de leur Proportion Pertinente en relation avec ladite catégorie d'actions.

15.7 Si le Manager décide d'effectuer une distribution relativement à une classe d'actions envers certains mais non envers tous les Actionnaires titulaires d'actions de cette classe, il sera tenu de garantir à chaque Actionnaire détenant ces actions mais ne participant pas directement à une telle distribution, le droit de participer à une future distribution, sur base d'un paiement différé, en tant que «Bénéficiaire de Dividende à Paiement Différé», en vertu de l'Article 15.9.

15.8 Si un ou plusieurs Actionnaires est désigné comme étant Bénéficiaire de Dividende à Paiement Différé relativement à une classe d'actions attachée à certains Actionnaires et en vertu de l'article 15.7 (une «Distribution Originale»), ces Actionnaires participant à cet instant à une telle distribution (chacun étant le «Bénéficiaire de Dividende à Paiement Non Différé») prendra part à une telle distribution selon leurs Proportions Pertinentes calculées comme si les Actionnaires considérés comme Bénéficiaires de Dividende à Paiement Différé ne détenaient pas ce type d'actions.

15.9 Sous réserve de l'Article 15.10, en ce qui concerne la première distribution effectuée à une date déterminée par le Gérant (la "Date de Distribution à Paiement Différé") la Société procédera (dans la mesure où elle n'a pas encore été payée) à une distribution prioritairement à chaque Bénéficiaire de Dividende à Paiement Différé et avant toute autre distribution aux autres Actionnaires qui ne sont pas Bénéficiaires de Dividende à Paiement Différé, un montant, le "Montant de Distribution à Paiement Différé", égal aux bénéfices des distributions à paiement différé, tenant compte pour chaque Distribution Originale effectuée avant la Date de Distribution à Paiement Différé calculée sur une même base que celle utilisée si ces distributions à paiement différé avaient été effectuées envers de tels Bénéficiaires de Dividende à Paiement Différé au même moment que le paiement de chacune des Distributions Originales envers les Bénéficiaires de Dividende à Paiement non Différé.

15.10 Sous réserve de tout accord séparé entre le Gérant et chaque Actionnaire, le Gérant peut, à sa seule discrétion, décider à tout moment et avant la Date de Distribution à Paiement Différé de distribuer tout ou partie des distributions à paiement différé à tout Bénéficiaire de Dividende à Paiement Différé. Dans le cas où les actions et sous réserve du bénéfice accordé au Bénéficiaire de Dividende à Paiement Différé, un Montant de Distribution à Paiement Différé était accordé pour annuler ou racheter en vertu de l'Article 6.6, immédiatement avant un tel rachat pour annuler ou avant un tel rachat des Montants de Distribution à Paiement Différé applicable à de telles actions.

15.11 Pour les besoins du calcul du Montant Disponible et en vertu de l'Article 6.12 (a), sous réserve de tout rachat d'actions effectué avant le paiement de tout Montant de Distribution à Paiement Différé, en accord avec l'Article 15.9, tous les Montants de Distribution à Paiement Différé seront payables dans le futur et au bénéfice des Bénéficiaires de Distribution à Paiement Différé, en vertu de l'article 15.9 et sera entendu comme une réserve déductible par le Manager.

15.12 Les dividendes décidés pourront être payés dans toute devise choisie par le Gérant et pourront être payés aux époques et lieux déterminés par le Gérant. Le Gérant pourra procéder à la détermination finale du taux de change applicable en cas de conversion des dividendes dans la devise choisie pour leur paiement. Un dividende attaché à une action, décidé mais non payé pendant une durée de cinq ans ne pourra pas être par la suite réclamé par le détenteur de cette Action Ordinaire, il sera perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur des dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions Ordinaires.

Art. 16. Modification des statuts. Sous réserve de l'approbation du Gérant, ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915, autrement dit au moins 50 % du capital social (en valeur nominale) devra être représenté à cette réunion d'Actionnaires et les résolutions d'Actionnaires seront adoptées par une majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés devant un notaire luxembourgeois.

Art. 17. Dissolution Liquidation. Les Actionnaires pourront par des résolutions ordinaires adoptées par la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés à une réunion des Actionnaires décider de dissoudre la Société et de nommer un ou plusieurs liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par une assemblée des Actionnaires qui décidera de cette dissolution et déterminera leurs pouvoirs et leurs indemnités.

Art. 18. Indemnités.

18.1 Ni le Gérant, ni aucun membre d'un comité (qui, afin d'éviter le moindre doute, inclus le Conseil de Surveillance) accomplissant quelque fonction que ce soit en rapport avec la Société ne supportera de responsabilité pour toute perte supportée par la Société ou par les Actionnaires résultant des services qu'ils ont accomplis, soit en vertu des Statuts ou soit en vertu de tout contrat de gestion, de conseil ou autre d'après lesquels il fournisse ou s'engage à fournir des services à la Société ou en rapport avec les actifs de la Société (chaque contrat étant un «Contrat Pertinent»), ou résultant d'opérations, d'affaires ou d'activités de la Société, sauf si, les dommages sont dus à la fraude, au mauvais comportement délibéré, à la mauvaise foi ou à la négligence coupable de leurs obligations et devoirs envers la Société.

18.2 La Société s'engage à indemniser et à exonérer de toute responsabilité en dehors des actifs de la Société le Gérant, Advent International Corporation et leurs agents, salariés, membres, associés, consultants et employés et tout membre d'un comité (qui, afin d'éviter le moindre doute, inclus le Conseil de Surveillance) accomplissant certaines fonctions en vertu de ces Statuts ou en rapport avec la Société (chacun étant une «Partie Exonérée») contre toute responsabilité, action, procédure, réclamation, coût, requête, dommage et dépense (en ce compris les frais de justice) supporté ou prévisible en raison des actes d'une Partie Exonérée étant ou ayant agi comme associé commandité, gérant, conseiller, ou membre d'un comité de la Société ou résultant de toute situation ou circonstances liés à l'exercice de ses pouvoirs ou d'autres activités par le Gérant ou de la fourniture de services à ou en rapport avec la Société ou résultant d'opérations, d'activité ou du commerce de la Société (chacune étant une «Réclamation Exonérée»), étant entendu cependant qu'il ne sera pas indemnisé pour les dommages résultant de sa fraude, de sa mauvaise foi ou de sa négligence coupable dans les devoirs et obligations qu'il a envers la Société, ou de ses fautes grossières ou de la violation délibérée d'un Contrat Pertinent.

Souscription - Libération

L'Action de Commandité est souscrite par GPE VII FIS GP S.à r.l., représentée tel qu'indiqué, pour un montant total de cinq euros (EUR 5,00) libérée par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de cinq euros (EUR 5,00) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné.

Les soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (61,299) Actions Ordinaires ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Pascal Stefani, prénommé, souscrit à quatre mille neuf cent soixante-huit (4.968) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie A, (ii) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie B, (iii) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie C, (iv) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie D, (v) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie E, (vi) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie F, (vii) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie G, (viii) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie H et (ix) cinq cent cinquante-deux (552) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de deux cent huit mille quatre cent-six euros et dix-sept cents (EUR 208.406,17) pour un montant total de deux cent trente-trois mille deux cent quarante-six euros et dix-sept cents (EUR 233,246,17), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de deux cent trente-trois mille deux cent quarante-six euros et dix-sept cents (EUR 233,246,17) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Cup Investments SAS, prénommé, souscrit à dix-sept mille trois cent soixante-et-une (17.361) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie A, (ii) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie B, (iii) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie C, (iv) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie D, (v) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie E, (vi) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie F, (vii) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie G, (viii) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie H et (ix) mille neuf cent vingt-neuf (1.929) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de sept cent vingt-huit mille deux-cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 728.288,96) pour un montant total de huit cent quinze mille quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 815.093,96), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de huit cent quinze mille quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 815.093,96) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Ganelet SAS, prénommé, souscrit à quatre mille cinquante (4,050) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie A, (ii) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie B, (iii) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie C, (iv) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie D, (v) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie E, (vi) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie F, (vii) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie G, (viii) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie H et (ix) quatre cent cinquante (450) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize euros et trente-trois cents (EUR 169.896,33) pour un montant total de cent quatre-vingt-dix mille cent quarante-six euros et trente-trois cents (EUR 190.146,33), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de cent quatre-vingt-dix mille cent quarante-six euros et trente-trois cents (EUR 190.146,33) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- MO Industries SAS, prénommé, souscrit à huit mille cent soixante-trois (8.163) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie A, (ii) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie B, (iii) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie C, (iv) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie D, (v) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie E, (vi) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie F, (vii) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie G, (viii) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie H et (ix) neuf cent sept (907) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-cinq euros et cinquante cents (EUR 342.435,50) pour un montant total de trois cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 383.250,50), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de trois cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 383.250,50) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Monsieur Hadrien de Bardies-Montfa, prénommé, souscrit à mille trois cent soixante-dix-sept (1.377) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie A, (ii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie B, (iii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie C, (iv) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie D, (v) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie E, (vi) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie F, (vii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie G, (viii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie H et (ix) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-sept mille sept cent soixante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 57.764,75) pour un montant total de soixante-quatre mille six cent quarante-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 64,649,75), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de soixante-quatre mille six cent quarante-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 64,649,75) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Monsieur Romain Dutartre, prénommé, souscrit à mille trois cent soixante-dix-sept (1.377) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie A, (ii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie B, (iii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie C, (iv) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie D, (v) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie E, (vi) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie F, (vii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie G, (viii) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie H et (ix) cent cinquante-trois (153) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-sept mille sept cent soixante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 57.764,75) pour un montant total de soixante-quatre mille six cent quarante-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 64,649,75), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de soixante-quatre mille six cent quarante-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 64,649,75) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Monsieur Juan Diaz-Laviada, prénommé, souscrit à seize mille trois cent soixante-deux (16.362) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie A, (ii) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie B, (iii) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie C, (iv) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie D, (v) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie E, (vi) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie F, (vii) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie G, (viii) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie H et (ix) mille huit cent dix-huit (1.818) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-un euros et dix-neuf cents (EUR 686.381,19) pour un montant total de sept cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-onze euros et dix-neuf cents (EUR 768.191,19), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de sept cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-onze euros et dix-neuf cents (EUR 768.191,19) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Monsieur Carlos Santana, prénommé, souscrit à six mille deux cent soixante-treize (6.273) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie A, (ii) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie B,

(iii) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie C, (iv) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie D, (v) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie E, (vi) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie F, (vii) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie G, (viii) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie H et (ix) six cent quatre-vingt-dix-sept (697) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-trois mille cent cinquante euros et cinquante-cinq cents (EUR 263.150,55) pour un montant total de deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quinze euros et cinquante-cinq cents (EUR 294.515,55), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quinze euros et cinquante-cinq cents (EUR 294.515,55) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné;

- Monsieur Fernando Clua Gomis, prénommé, souscrit à six cent quatre-vingt-quatre (684) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) soixante-seize (76) Actions de Catégorie A, (ii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie B, (iii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie C, (iv) soixante-seize (76) Actions de Catégorie D, (v) soixante-seize (76) Actions de Catégorie E, (vi) soixante-seize (76) Actions de Catégorie F, (vii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie G, (viii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie H et (ix) soixante-seize (76) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-treize euros et soixante-et-un cents (EUR 28.693,61) pour un montant total de trente-deux mille cent treize euros et soixante-et-un cents (EUR 32.113,61), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de trente-deux mille cent treize euros et soixante-et-un cents (EUR 32.113,61) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné; et

- Monsieur Ramon Arocena Soria, prénommé, souscrit à six cent quatre-vingt-quatre (684) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune, divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) soixante-seize (76) Actions de Catégorie A, (ii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie B, (iii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie C, (iv) soixante-seize (76) Actions de Catégorie D, (v) soixante-seize (76) Actions de Catégorie E, (vi) soixante-seize (76) Actions de Catégorie F, (vii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie G, (viii) soixante-seize (76) Actions de Catégorie H et (ix) soixante-seize (76) Actions de Catégorie I, toutes ces Actions Ordinaires étant émises avec une prime d'émission d'un montant de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-treize euros et soixante-et-un cents (EUR 28.693,61) pour un montant total de trente-deux mille cent treize euros et soixante-et-un cents (EUR 32.113,61), entièrement payé par un apport en numéraire. La preuve du paiement de ce montant de trente-deux mille cent treize euros et soixante-et-un cents (EUR 32.113,61) relatif à cet apport en numéraire dès à présent à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné.

Le notaire soussigné, accuse réception des preuves desdits paiements.

La valeur des soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (61.299) Actions Ordinaires et de l'unique Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-deux cents (EUR 2.877.975,42) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à quatre mille euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de trois (3) ans:

- Madame Eileen Sivoella, née le 20 août 1964 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique demeurant au 75 State Street, Boston, MA, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Justin Nuccio, né le 2 mars 1971 à Rockford, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 8a Hersham Road, Walton-on-Thames, Surrey, KT12 1JZ, Royaume-Uni; et

- Monsieur Andrew Collier, né le 22 avril 1968 à Huddersfield, Royaume-Uni, demeurant au 50 Masefield Road, Sheffield S13 8DP, Royaume-Uni.

II. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, P. STEFANI, C. CHATEAU, D. LESTANG, M. OGRINZ, H. DE BARDIES-MONTFA, R. DU-TARTRE, J. DIAZ-LAVIADA, C. SANTANA, F. CLUA GOMIS, R. AROCENA SORIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13208. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013144168/1305.

(130176408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

GrandGas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.367.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 11 octobre 2013 que la société BRIGHT GLOBAL S.A., associé unique de la Société, a cédé ses parts sociales détenues dans la Société, comme suit:

(i) 5.000 parts sociales à B2B GOODS LTD, une société chypriote, ayant son siège social au Nikosia, office M002, Promytheos Street 14, 1065 Chypre et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE313155.

(ii) 5.000 parts sociales à DRAMITOS INVESTMENTS LTD, une société chypriote, ayant son siège social au Omirou, 20, Agios Nikolaos, P.C.3095, Limassol, Chypre et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Chypre sous le numéro HE290681.

(iii) 2.500 parts sociales à DAYSONE HOLDINGS LIMITED, une société chypriote, ayant son siège social au 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building 3rd Floor, P.C. 1010 Nicosia, (Chypre) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE288685.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144147/23.

(130175662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Global Air Repair Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144141/10.

(130176134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Foncière d'Investissements Méditerranée Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144128/10.

(130175989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Financial Isis Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 171.292.

Les comptes annuels de la période du 16/08/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144121/10.

(130176409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIN-CONTRÔLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013144120/11.

(130175794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.784.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2013.

Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l.

Janice Allgrove

Gérant A

Référence de publication: 2013144143/13.

(130175738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.690,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2013.

Goodrich Mexicali S.à r.l.

Janice Allgrove

Gérant A

Référence de publication: 2013144144/13.

(130175740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Greenlark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.150.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenlark Property S.à r.l.

Référence de publication: 2013144148/10.

(130176375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Greenlark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.150.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenlark Property S.à r.l.

Référence de publication: 2013144149/10.

(130176379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 8.645.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 04 octobre 2013, la cooptation en date du 24 janvier 2013 de Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'administration et la démission à cette même date de Monsieur Olivier LECLIPTEUR du Conseil d'administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire du 04 octobre 2013, Madame Tanja BERNAT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Yves BIEWER. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 15.10.2013.

Pour: ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Tania Bernat / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144205/21.

(130176084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08. Oktober 2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013144154/14.

(130176217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gallina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144153/10.

(130175987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2013 concerne dépôt N° L130145912.03 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144155/12.

(130175963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Hoste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.905.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Sébastien Gravière
- Michaël Zianveni
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2013144194/18.

(130175948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Auszug aus dem Protokoll zur ordentlichen Generalversammlung

Datum: 09. Januar 2013

Zeit: 14:30h

Ort: Steinhölzi, Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld-Bern

Teilnehmer: Donald M. Hess, Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.
Ursula Hess, Stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.
Timothy Persson, Mitglied des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.
Christoph Ehrbar, Mitglied des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.
Michael Gies, Sekretär des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.

1. Wahlen. Wahlen der Mitglieder des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Donald M. Hess (42, Roerswylstrasse, CH-3065 Roerswyl-Bolligen), Ursula Hess-Rentsch und Timothy Persson (beide: 4, Hohle Gasse, CH-3097 Liebefeld) bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Donald M. Hess, Ursula Hess-Rentsch und Timothy Persson bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

2. Abschlussprüfung. Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

BDO Audit (2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2012/13 bestätigt.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

BDO Audit wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2012/13 bestätigt.

Christoph Ehrbar / Michael Gies

Mitglied des Verwaltungsrates / Sekretär des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2013144186/33.

(130175823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144190/11.

(130176159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Hedi Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Luxembourg, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144184/10.

(130176072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013144163/11.

(130176288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013144162/11.

(130176287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Gemini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013144157/11.

(130175658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Illnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.431.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 9 octobre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale ratifie la démission du délégué à la gestion journalière et d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Mattia FOGLIACCO, né le 21 janvier 1983 à Zevio (Italie), domicilié professionnellement au 53 Feldstrasse, 28203 Bremen (Allemagne)

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme
Un mandataire*

Référence de publication: 2013143530/21.

(130174688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Grevillia Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.791.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 9 octobre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS et de Madame Anne MAILLARD, gérants de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143489/14.

(130175396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

GMS Bricks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 165.661.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°67460 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143488/10.

(130175158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 216.929,30.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143491/11.

(130174976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Cover-All Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.243.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la classe B de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 24 août 2013.

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant de la classe B démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 24 août 2013.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013142691/19.

(130174042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Centimani Management Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 18 septembre 2013

L'assemblée décide de proroger le mandat de gérant classe B accordé à M Geert DIRKX jusqu'à l'assemblée qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Centimani Management Systems S.à r.l.

Peter Bram RAUWERDA / Geert DIRKX

Gérant de classe A / Gérant de classe B

Référence de publication: 2013142681/16.

(130174582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Charon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.855.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142682/11.

(130174102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Chestnut Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.510.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013142683/12.

(130174538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Chez Nous Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.346.

La convention de domiciliation conclue entre Fiduciaire Internationale SA et CHEZ NOUS LUX Sàrl, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B148.346, datée du 15 juillet 2012 dont l'avis de conclusion avait été enregistré à Diekirch le 15 novembre 2012, prend fin avec effet au 31 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 1^{er} septembre 2013.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Domiciliataire

Stéphan MOREAUX

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013142710/15.

(130174253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 30 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") du 30 septembre 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 23 septembre 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 2 août 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l. au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg [...].
- Les Associés approuvent la distribution des sommes de EUR 45,129.91, GBP 938.46 et USD 532.50 - disponible sur les comptes bancaires de la Société (les "Comptes Bancaires") aux Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour la Société

Thierry Kohnen

Liquidateur

Référence de publication: 2013142699/26.

(130174675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Eurocenter Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 174.063.

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROCENTER INVESTMENT S.A.", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 20 février 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du même notaire Gérard LECUIT, en date du 8 février 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 3 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, dirigeant de société, demeurant à F-75015 Paris, 124, avenue Emile Zola,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yves BOUVIER, dirigeant de société, demeurant à Singapore 229330, 54, Emerald Hill Road.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc PERETTI, dirigeant de société, demeurant à CH-1206 Genève, 6 rue Emilie Gourd.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000.-) à neuf cent mille euros (EUR 900.000.-) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes assorti du paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000.-), soit un montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

3. Souscription de cinq cent quatre-vingt (580) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) par Monsieur Olivier THOMAS et libération entière des cinq cent quatre-vingt (580) actions nouvelles et de la prime d'émission par apport en numéraire.

4. Souscription de vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) par Monsieur Yves BOUVIER et libération entière des vingt (20) actions nouvelles et de la prime d'émission par apport en numéraire.

5. Changement conséquent de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000.-) à neuf cent mille euros (EUR 900.000.-) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes assorti du paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000.-), soit un montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte que les actionnaires existants renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la souscription et la libération par apport en numéraire des nouvelles actions créées, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Olivier THOMAS, Dirigeant de société, né le 15 janvier 1958 à Suresnes (France), demeurant au 124 avenue Emile Zola, F-75015 Paris,

lequel déclare souscrire cinq cent quatre-vingt (580) actions nouvelles et les libérer entièrement par un versement en numéraire assorti du paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit millions quatre cent dix mille euros (EUR 8.410.000.-), de sorte que la somme de huit million sept cent mille euros (EUR 8.700.000.-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

- Monsieur Yves BOUVIER, Dirigeant de société, né le 8 septembre 1963 à Genève (Suisse), demeurant au 54 Emerald Hill Road, Singapore 229330,

lequel déclare souscrire vingt (20) actions nouvelles et les libérer entièrement par un versement en numéraire assorti du paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000.-), de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Le montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-) est maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000.-) représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thomas, Bouvier, Peretti, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43779.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140511/89.

(130171758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.